

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2021

Le conseil municipal s'est réuni en séance extraordinaire le 14 janvier 2021 à 17h sous la présidence de Jean-Yves FOREST, maire.

**Présents :** Jean-Yves FOREST, Eric CLAVEL, Chantal PELLETIER, Christine BLOND, Olivier CROUZET, Christophe BRESSON, Sylvie BOUSSARD, Didier RICHE, Nathalie FOREST, Elisabeth ABART, Christophe RABANY, Elodie CAPRON, Jean-Marc FONVERNE

**Excusés :**

Christelle ROY JAMOT (pouvoir à Jean-Yves Forest), Christophe BRESSON (pouvoir à Jean-Marc Fonverne), Laurence BONNIAUD (pouvoir à Eric Clavel)

**Secrétaire de séance :** Olivier Crouzet

### • ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le Maire demande si le Procès-Verbal de la séance du 3 décembre appelle des demandes.

Monsieur JM Fonverne dit qu'il y a une erreur de prénom sur la page 3 : lire Jean-Yves au lieu de Jean-Louis.

Monsieur le Maire indique que cette coquille sera corrigé et soumet le procès-verbal

Le PV est adopté à l'unanimité

### • DETR (DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) 2021

Monsieur le Maire expose les tranches de travaux de revitalisation du bourg pour lesquelles il propose de déposer une demande de subvention DETR 2021 qui doit porter sur des travaux qui doivent commencer en juin 2021. Ces tranches concernent le secteur à proximité des salles des fêtes et les entrées de bourg attenantes. Il rappelle que chaque conseiller a reçu un document détaillé et que cette proposition a déjà été avancée lors de la réunion du 7 janvier en présence du cabinet A2I qui a terminé l'étude de revitalisation.

Monsieur Fonverne fait remarquer qu'il a appris les tranches choisies pour la revitalisation lors de la réunion avec A2I et regrette d'une part de ne pas avoir été associé un peu plus et d'autre part que le projet ne soit pas plus ambitieux et porte surtout sur une création de parking. Il explique qu'il n'aurait pas choisi de commencer par cette partie du village car il considère que ce choix est peu propice à l'obtention de subventions.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il y a eu possibilité d'échanger lors de la réunion du 7 janvier où cette unique proposition a été formulée. Il rappelle que les autres parties concernées par l'étude de revitalisation sont plus concernées par les problématiques d'assainissement. Le diagnostic n'étant pas réalisé, il lui semble plus raisonnable de choisir une zone du Bourg où les travaux ont de bonnes chances de pouvoir réellement commencer dans les délais imposés par la réglementation. Par ailleurs, il explique que la mise en service prochaine de la nouvelle salle des fêtes (anciens abattoirs) bénéficiera ainsi de la destruction du hangar qui la jouxte et de l'augmentation de capacité de stationnement nécessaire à son fonctionnement simultané avec la salle polyvalente.

Monsieur Fonverne considère qu'il est possible de trouver à stationner le long des rues notamment en direction des Blancs. Il fait remarquer en outre qu'il aurait fallu attendre de pouvoir inclure la maison située en face de la salle polyvalente dans le projet. Il précise qu'il ne votera pas contre car il a été demandeur de l'étude de revitalisation et qu'il considère qu'il ne faut plus attendre.

Monsieur le Maire maintient que les tranches de travaux envisagées sont pertinentes. Il précise que la maison en question n'est pas incluse dans le projet car elle n'appartient qu'aux deux tiers à la commune.

Monsieur Fonverne dit qu'il a tenté d'acheter la totalité de cette maison sans y parvenir à plusieurs reprises.

Monsieur Clavel fait remarquer que les travaux envisagés ne se limitent pas à du stationnement, les thèmes structurants retenus pour ces tranches de travaux et leur subventionnement sont l'accessibilité du bourg, la sécurité et l'embellissement.

Monsieur Crouzet demande à Monsieur Fonverne par quelle zone du bourg, il aurait choisi de commencer surtout au regard des problématiques d'assainissement.

Monsieur Fonverne explique qu'il aurait choisi la rue Banville qui est plus emblématique, et qu'il considère que dans cette rue, l'assainissement pouvait attendre. Il reconnaît que les arguments de Monsieur le Maire se défendent mais répète qu'il aurait aimé être associé plus en amont.

Monsieur le Maire revient sur la réunion du 7 janvier où une présentation a eu lieu sur les tranches et dit qu'il y a clairement besoin de faire un diagnostic sur l'assainissement ce qui prend un temps assez long.

Madame Pelletier fait remarquer qu'il y aura peut-être possibilité d'avoir une subvention pour ce diagnostic.

Monsieur Crouzet fait remarquer qu'il est dommage que le diagnostic d'assainissement n'ait pas été anticipé.

Monsieur le Maire explique que pour l'heure le conseil doit délibérer sur le dépôt d'un dossier de demande de subvention DETR sur la base d'un devis estimatif de 899 731,30 euros qui n'est qu'une première étape.

Il soumet sa proposition au vote. Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

#### **• CONVENTION DE PARTENARIAT PERMISSION DE VOIRIE**

---

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du déploiement de la fibre par la société SFR, le Conseil Départemental de la Nièvre a proposé à la commune un accompagnement par ses services pour la gestion des permissions de voirie. Cet accompagnement est gratuit et prend la forme d'une convention de partenariat. Il permettra à la commune de bénéficier pour l'instruction des demandes de permissions de voirie d'une vérification et d'une étude technique par les services du département.

Monsieur le Maire soumet cette convention à l'approbation du conseil municipal. Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise la signature de la convention à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que le déploiement de la fibre est prévu fin 2021 avec mise en route fin du premier trimestre 2022 étant donné les trois mois de latence appliqués pour permettre aux usagers le choix de leur fournisseur internet mais qu'il peut y avoir des retards.

Mme Forest fait remarquer qu'il y a déjà du retard sur le programme de déploiement de la société SFR dans les secteurs actuellement en déploiement.

## • QUESTIONS DIVERSES

---

### • MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE VACCINATION :

Monsieur le Maire explique que Decize et la CCSN ont été désigné pour mettre en place une plateforme de vaccination. Elle sera placée à la salle des fêtes de Decize. La vaccination concernera les personnes de 75 ans et plus. La municipalité s'est impliquée en contactant les médecins et les infirmières résidant sur la commune pour qu'ils s'investissent dans ce centre de vaccination. Les professionnels de santé de la commune ont répondu favorablement à cette sollicitation.

Il explique qu'un travail va être entrepris par des membres du conseil municipal pour contacter individuellement chaque habitant entrant dans la tranche d'âge afin de l'informer et de lui proposer assistance pour lui permettre l'accès à cette vaccination s'ils le souhaitent.

Il précise que le manque de médecins risque de limiter les plages d'ouverture de ce centre et que certaines informations ne sont pas encore connues, mais qu'elles devraient arriver rapidement puisque le centre doit ouvrir dès lundi.

### • GESTION DES PERSONNELS

Monsieur Crouzet explique que la commission Ressources Humaines – Administration Générale s'est réunie le 17 décembre et a étudié la mise en place du nouveau régime indemnitaire des agents territoriaux Rifseep qui se substitue au régime existant. Il présente les orientations proposées par la commission pour la mise en place de ce régime.

Il explique aussi que la commission a échangé sur la convention tripartite que la municipalité souhaite signer avec le SDIS et un agent communal, sapeur-pompier volontaire, pour permettre de le libérer au bénéfice du centre de secours lorsqu'il y a des interventions.

Monsieur Clavel explique que l'écriture de la convention a bien avancé et qu'une réunion est prévu fin janvier avec le SDIS pour la finaliser.

La séance est levée à 18h15

Le Maire,  
J. Y. Forest

Le secrétaire de séance,  
O. Crouzet